



Pavillonneur ne veut pas lever la fin des réserves

Par **Hugues_old**, le **12/12/2007** à **19:01**

Bonjour,

Nous avons fait construire une maison neuve à Thizay dans l'Indre par un pavillonneur (Tradi-Atlas).

A la réception le 13 juin 2007, nous avons dressé un procès verbal de reception avec plusieurs réserves. Sur ce même PV, il a été mentionné que les travaux sont effectués sous 2 mois. Il a été aussi noté que le constructeur doit nous faire la pose de 20m² de carrelage ainsi qu'un limon sur l'escalier (il s'agit d'un cadeau pour le retard sur la maison). Nous avons été obligé de verser les 5% restant si l'on voulait avoir les clés de notre maison (nous avons simplement gardé 400€ à payer à la levée des réserves). A ce jour, soit 6 mois plus tard, parmi les réserves, il en est 2 qui ne sont pas levées et les 2 cadeaux notés sur le PV ne sont pas faits. Le pavillonneur ne veut plus intervenir tant que les 400€ ne sont pas versés.

Que pouvons nous faire pour obtenir la réalisation de la totalité des réserves et cadeaux mentionnés sur le PV.

De plus, sommes nous en droit de réclamer des indemnités de retard sur les réserves qui devaient être levées sous 2 mois.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.
Merci par avance, M.&Mme PARMENTIER